

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01983

Numéro SIREN : 900 962 093

Nom ou dénomination : LTW SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt 325

SARL « LTW SOLUTIONS »
Chemin du Pas du Pommier
06100 NICE
RCS NICE 900 962 093



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt trois
Le 31 Octobre à 18 heures

Les associés de la société à responsabilité limitée « LTW SOLUTIONS », au capital de 2 000 €, se sont réunis à Chemin du Pas du Pommier 06100 NICE, en Assemblée Générale extraordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Bouchra LAHRIR, gérante

La Présidente constate que sont présents :

- * Monsieur Ludovic SIMON, 10 parts numérotées de 1 à 10 inclus10 parts
- * Madame Bouchra LAHRIR, 10 parts numérotées de 11 à 20 inclus.....10 parts

La Présidente constate que les associés présents détiennent ensemble des parts représentant la totalité du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la société
- La feuille de présence
- Le texte des résolutions proposées

La Présidente déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adjunction d'activité

Les associés examinent les éléments fournis.

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide d'adopter la résolution suivante :

BL

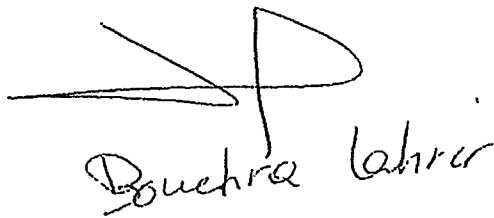
RESOLUTION UNIQUE

La collectivité des associés décide l'extension de l'objet social aux activités de maçonnerie, gros œuvre, la menuiserie, la toiture, marchand de biens et modifie en conséquence l'article 2 des statuts à effet du 31/10/2023

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la gérance après lecture.



Douehra Lahric